

Festival du Théâtre du Rhin Supérieur

SÉANCE PLÉNIÈRE DU 7 JUIN 2010

Le Conseil Rhénan, lors de sa réunion du 7 juin 2010 et sur demande de la Commission „Culture, Jeunesse, Formation“:

1. salue la réalisation du „Festival du Théâtre vis-à-vis“ du Rhin Supérieur, qui aura lieu du 17 au 26 septembre 2010 à Herxheim, Landau et Wissembourg et soutient en particulier sa conception, incluant chaque région de l'espace du Rhin Supérieur à la réalisation du programme;
2. salue que, par la mise sur pied de ce projet, une proposition essentielle, faisant partie des résolutions du Conseil Rhénan de l'automne 2008, concernant le développement de la coopération culturelle dans l'espace du Rhin Supérieur, se réalise;
3. remercie la Conférence du Rhin Supérieur pour le soutien financier du projet et voit dans ce projet également, une confirmation de la bonne coopération entre le Conseil Rhénan et la Conférence du Rhin Supérieur;
4. voit, à travers le Festival du Théâtre, un évènement culturel transfrontalier de première importance pour l'espace PAMINA et pour le nord de la région du Rhin Supérieur et attend du Festival du Théâtre du Rhin Supérieur un apport à l'approfondissement de la coopération transfrontalière dans le domaine de la Culture de l'espace du Rhin Supérieur;
5. se prononce pour l'organisation continue d'un Festival transfrontalier du Théâtre dans l'espace du Rhin Supérieur, également dans les autres régions du Rhin Supérieur;
6. souligne la nécessité d'une publicité au-delà des régions du Rhin Supérieur et sollicite l'appui et la coopération des régions du Rhin Supérieur, afin d'informer le public à grande échelle de cet évènement transfrontalier;
7. est persuadé que le Festival du Théâtre est un évènement important, contribuant au développement d'une prise de conscience des habitants en faveur de leur appartenance à une région transfrontalière du Rhin Supérieur et par delà, également au développement d'une Région Métropole trinationale.

Le Conseil Rhénan adresse cette résolution :

- au Gouvernement du Land de Bade-Wurtemberg,
- au Gouvernement de Rhénanie-Palatinat,
- au Gouvernement de la République Française,
- à la Région Alsace,
- aux Gouvernements des cantons Bâle-Ville, Bâle-Campagne, Argovie, Soleure et Jura.

